

Rte

Réseau de transport d'électricité

CENTRE-VAL DE LOIRE

14 DEC. 2015

COURRIER ARRIVÉ

DREAL Centre

14 DEC. 2015

SEB

VOS REF.

DREAL Centre – Val de Loire

5, avenue Buffon

CS 96407

45064 ORLEANS CEDEX 2

NOS REF. LE-ENV-CM-NTS-GMR SOL-ED-15-00501

INTERLOCUTEUR Marie DUBUCQ

TÉLÉPHONE 02 38 71 43 16

FAX 02 38 71 43 99

Recommandé avec A/R

OBJET Demande de dérogation de déplacement de nids de balbuzards pêcheurs

St-Jean-de-la-Ruelle, le 11 DEC. 2015

Madame, Monsieur,

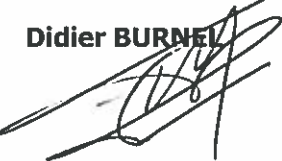
Vous trouverez ci-joint notre dossier de demande de dérogation pluriannuelle de 2016 à 2018 selon le CERFA n°13-614 concernant le déplacement des nids de balbuzards pêcheurs présents sur les ouvrages électriques de RTE en région Centre – Val de Loire.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Directeur du GMR Sologne,

Didier BURNEL



PJ : CERFA n°13-614

Dossier technique DT-ENV-CM-NTS-GMR SOL-ED-15-00500

Copie : Préfecture de la région Centre – Val de Loire (181 rue de Bourgogne – 45042 Orléans cedex 1)

CENTRE MAINTENANCE NANTES

Groupe Maintenance Réseaux Sologne

21, rue Pierre & Marie Curie - BP 124

45143 ST JEAN DE LA RUELLE CEDEX

TEL : 02.38.71.43.16 - FAX : 02.38.71.43.99

RTE Réseau de transport d'électricité

société anonyme à directoire et conseil de surveillance

au capital de 2 132 285 690 euros

R.C.S.Nanterre 444 619 258



www.rte-france.com

POUR LA DESTRUCTION, L'ALTERATION, OU LA DEGRADATION

DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : RTE Réseau de Transport d'Electricité – GMR Sologne

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Didier BURNEL, Directeur du GMR Sologne

Adresse : 21 rue Pierre et Marie Curie – BP 124

Commune : SAINT JEAN DE LA RUELLE CEDEX

Code postal 45143

Nature des activités : Transport d'Electricité

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUIITS, ALTERES OU DEGRADEES

ESPECE ANIMALE CONCERNEE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
	B1 <i>Pandion Haliaetus</i> Balbuzard pêcheur
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrie | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Sécurisation de la continuité électrique des liaisons assurant le transport d'électricité dans et à travers la région Centre – Val de Loire

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, DALTERATION OU DE DEGRADATION *

- Destruction Préciser :
- Altération Préciser : **Sécurisation des nids par déplacement dans une "corbeille" spécifique installée dans les supports RTE**
- Dégradation Préciser :

.....
Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION *

- Formation initiale en biologie animale Préciser :
- Formation continue en biologie animale Préciser : **conseils de représentants d'associations naturalistes**
- Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : **dès que les nids ne sont plus occupés (de septembre à février), pour les années 2016 à 2018**

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, DALTERATION OU DE DEGRADATION

Régions administratives : **Centre – Val de Loire**
Départements : **Eure-et-Loir (28), Loir-et-Cher (41), Loiret (45), Indre (36), Cher (18)**
Cantons :
Commune :

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **cf. dossier technique joint (réf : DT-ENV-CM-NTS-GMR SOL-ED-15-00500)**

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **cf. dossier technique joint (réf : DT-ENV-CM-NTS-GMR SOL-ED-15-00500)**

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **compte-rendu des déplacements des nids en 2018**

* cocher les cases correspondantes



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **ORLEANS**

le **09 12 15** Le Directeur du GMR SOLOGNE

Votre signature

D. BURNEL

Réf : DT-ENV-CM-NTS-GMR SOL-ED-15-00500		
Indice : 1 -	Dossier technique Demande de dérogation pour le déplacement de nids de balbuzards pêcheurs En région Centre – Val de Loire	Date d'approbation : 10/12/2015
Prescriptif : -		Date de fin de validité : 31/12/2018
Date d'applicabilité : 01/01/2016		Pages : 5
Destinataire(s) : DREAL Centre – Val de Loire Copie(s) : Préfecture de la région Centre – Val de Loire		Rédacteur(s) : M. Dubucq 
		Vérificateur(s) : S. Willer
		Approbateur(s) : D. Burnel 
		Accessibilité : RTE

1. Préambule

RTE, société anonyme filiale du groupe EDF, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, il a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau « Haute » et « Très Haute Tension » (100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts). Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

RTE doit, au coût le plus juste pour la collectivité, entretenir le réseau, renforcer sa robustesse, le développer en fonction de la demande, et assurer la continuité et la qualité de la fourniture de courant.

La sûreté de fonctionnement du système électrique est au cœur des responsabilités confiées par la loi à RTE, en tant que gestionnaire du réseau de transport public français. Elle stipule : "Le gestionnaire du réseau public de transport assure à tout instant l'équilibre des flux d'électricité sur le réseau, ainsi que la sécurité, la sûreté et l'efficacité de ce réseau, en tenant compte des contraintes techniques pesant sur celui-ci." (Loi de février 2000, art. 15).

2. Contexte

Depuis 2009, des balbuzards pêcheurs utilisent des pylônes des lignes électriques à haute tension comme supports de nids. La taille de ces oiseaux et celle des matériaux qu'ils utilisent pour la construction de leur nid, ainsi que la localisation constatée au-dessus des chaînes d'isolateurs, présentent des risques importants de courts-circuits avec deux impacts principaux :

- la dégradation de la continuité et la qualité de fourniture du courant (lors de courts-circuits), voire de la sûreté de fonctionnement du système électrique ;
- la mort de certains individus de l'espèce.

Demande de dérogation pour le déplacement de nids de balbuzards pêcheurs



Photographie 1 : nid de balbuzard pêcheur sur pylône haute tension (photographie LPO).

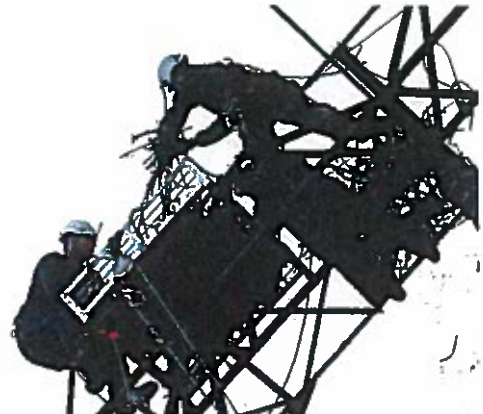
3. Objectifs

Les balbuzards pêcheurs (36 couples nicheurs en 2012 en France continentale¹) font l'objet d'un plan national de restauration. L'espèce est sensible aux dérangements en période de nidification, et une intervention sur un nid préjudiciable au fonctionnement du réseau électrique conduirait probablement à un échec de nidification². RTE souhaite prévenir ces deux risques en mettant en œuvre des mesures préventives.

4. Connaissances antérieures de RTE

4.1 Actions réalisées en région Centre depuis 2009

Deux premiers déplacements de nids ont été réalisés par RTE en partenariat avec le Muséum d'Histoire Naturelle d'Orléans en juillet 2009.



Photographies 2 et 3 : Position initiale au dessus de la chaîne d'isolateurs du nid de balbuzard pêcheur et opération de déplacement dans une « corbeille » en bout de poutre du pylône en région Centre (photographies RTE).

Ces expérimentations ont permis la nidification de l'espèce en toute sécurité depuis 2010.

¹ *Les cahiers de la surveillance Rapace, supplément à Rapace de France n°15 – Bilan 2012.* Hors-série de l'oiseau Magazine.

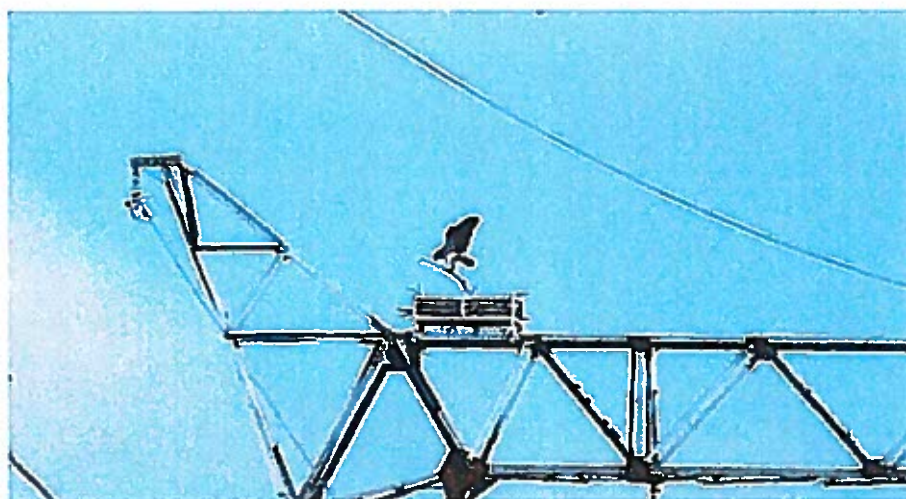
² *Plan national de restauration Balbuzard Pêcheur. 2008 – 2012,* Renaud Nadal et Yvan Tariel – Ligue pour la Protection des Oiseaux – Birdlife France.

Demande de dérogation pour le déplacement de nids de balbuzards pêcheurs

Depuis cette date, deux autres nids ont également fait l'objet de déplacements.

Commune	Lieu-dit	Liaison	Support
DAMPIERRE-EN-BURLY	Le Poreux	225 kV Gien – Tabarderie - Villemandeur	206
NANCAY	Etang la Font	225kV Marmagne – Saint-Cyr-en-Val	82
SOUESMES	Etang de Beauregard	225kV Marmagne – Saint-Cyr-en-Val	103
PIERREFITTE-SUR-SAULDRE	Le Petit Reuilly	225kV Marmagne – Saint-Cyr-en-Val	110

Depuis lors, les quatre nids sont suivis chaque année dans le cadre d'opérations de baguage des jeunes, en partenariat avec le Museum, la LPO et M. Rolf WAHL, spécialiste de l'espèce. Ce suivi a permis de mettre en évidence la naissance de plusieurs jeunes chaque année dans les quatre nids.



Photographie 4 : Rechargement de l'aire relocalisée dans une corbeille en bout de poutre du pylône.

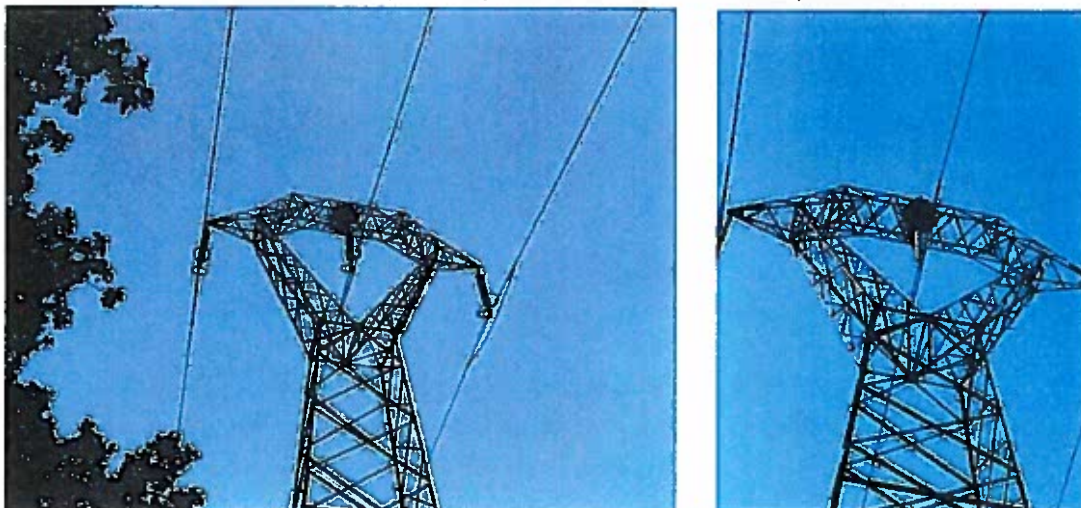
4.2 Actions réalisées en Maine et Loire depuis 2011

Deux nids ont été découverts en Maine et Loire en 2011 :

Commune	Lieu-dit	Liaison	Support
VERRIE	La Blorderie	225 kV Corbière – Distre	24
LA-BREILLE-LES-PINS	Les Loges	225 kV Avoine – Quintes	38

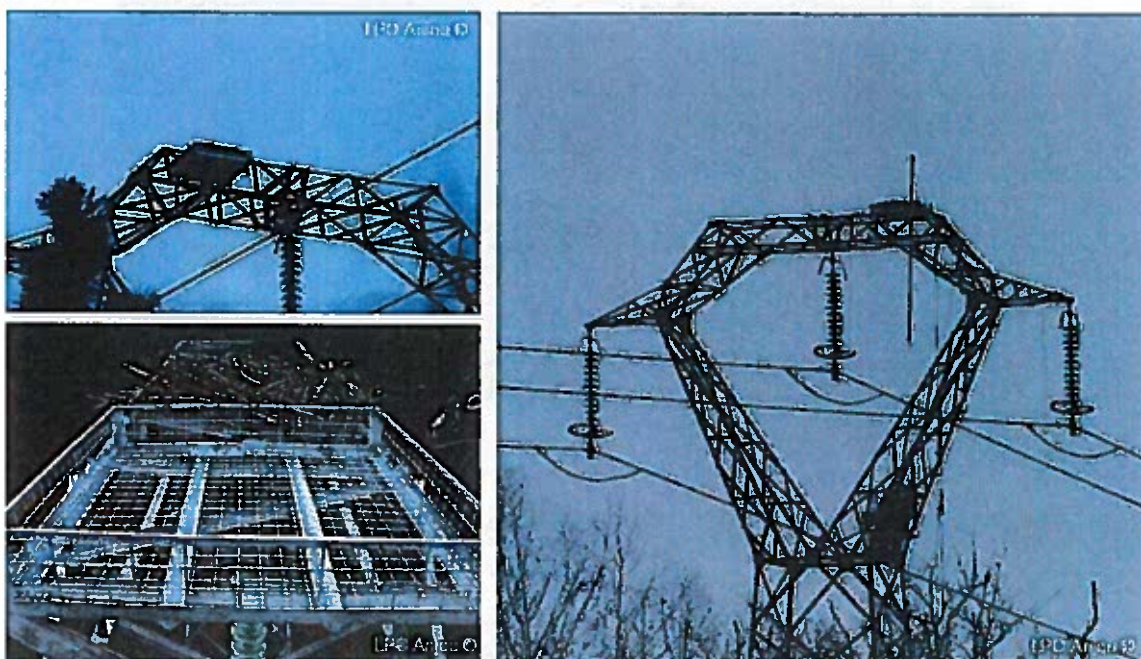
RTE a proposé à la LPO Délégation Pays de Loire de mettre en place des mesures préventives dès le second semestre 2011. Ces mesures étaient basées sur les résultats et enseignements de l'expérimentation RTE réalisée en 2009-2010 en région Centre.

Demande de dérogation pour le déplacement de nids de balbuzards pêcheurs



Photographies 5 et 6 : supports avec nid de balbuzards pêcheurs découverts en Maine et Loire en 2011.

Toutes les actions prévues ont été réalisées (photographies 7 à 9) :



Photographies 7, 8 et 9 : supports avec aire de Balbuzards pêcheurs sécurisées et déplacées.

La découverte en 2014 d'un nouveau nid dans le Maine-et-Loire (photographie 10) a conduit RTE à le mettre en sécurité, avec le même plan d'actions que celui déjà mis œuvre en collaboration avec la LPO Anjou en 2011 :

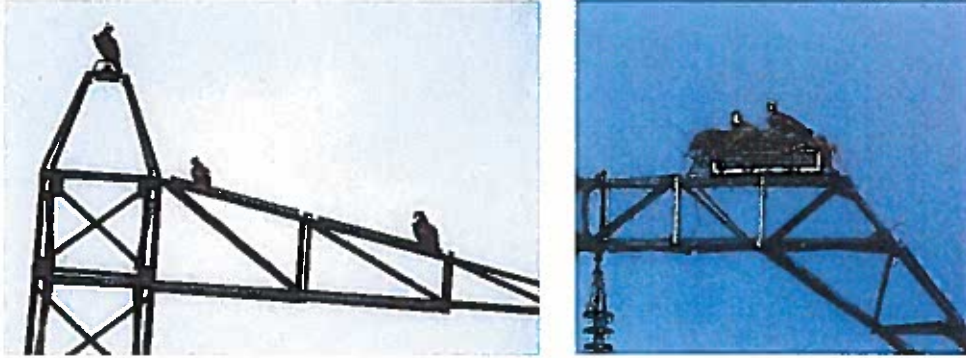
Commune	Lieu-dit	Liaison	Support
LA-BREILLE-LES-PINS	Les Loges	225 kV Avoine – Quintes	37

Demande de dérogation pour le déplacement de nids de balbuzards pêcheurs

4.3 Suivi de la nidification 2012 en Maine-et-Loire

La LPO Anjou a réalisé le suivi de la période de nidification concernant les deux aires. Les deux femelles sont arrivées sur leur aire respective les 18 et 20 mars 2012 suivies par les mâles, arrivés quant à eux plus tardivement (respectivement les 23 et 26 mars 2012).

La mise en place des corbeilles et par conséquent le changement de configuration des aires, n'a pas semblé perturber les oiseaux outre mesure. Les deux couples se sont installés très rapidement, les accouplements s'en sont suivis. Ces deux couples ont produit chacun deux jeunes à l'envol (photographies 10 et 11).



Photographies 10 et 11 : nichées de balbuzards pêcheurs sur supports de liaisons aériennes RTE en 2012.

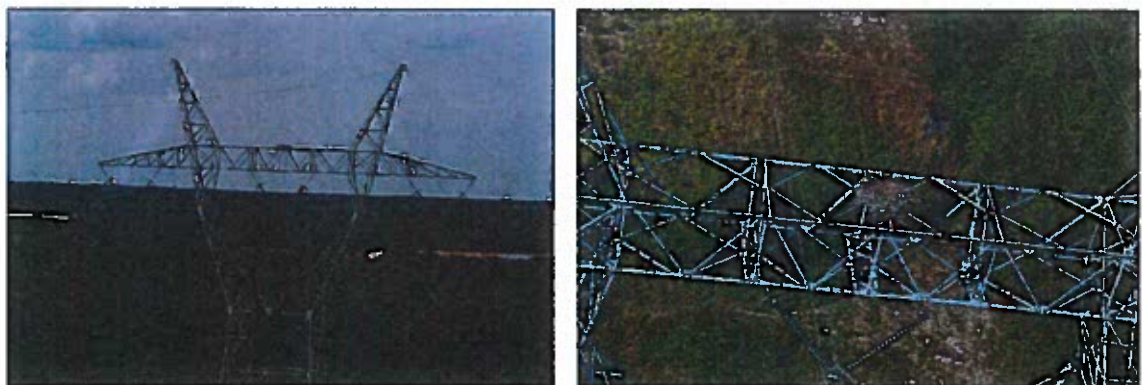
5. Bilan

Actuellement, les supports RTE accueillent 7 nids de balbuzards pêcheurs dans des corbeilles sécurisées.

La technique mise au point par RTE pour la sécurisation des nids dans les supports a démontré son efficacité, et permis à plus de 15 balbuzards pêcheurs de prendre leur envol de 2009 à 2013. A ce jour aucun incident d'origine électrique lié à cette présence sur les supports n'est connu.

6. Demande de RTE

La découverte d'un nouveau nid en 2015 (photographies 12 et 13) sur la commune de SAINT-AIGNAN-LE-JAILLARD (pylône n°134 de la ligne électrique à 400 kV Marmagne – Tabarderie 1), conduit aujourd'hui RTE à solliciter une demande de dérogation pour une période de 3 ans, afin de poursuivre ces opérations de mise en sécurité des nids, dans la perspective de la découverte de nouveaux nids.



Photographies 12 et 13 : nouveau nid détecté en 2015.